

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

Etaient présents : Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUEZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Pierre HOUDEBINE, **Adjoint au Maire**, Pascale PARRINELLO, Carine PICOULY, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Régine LANGLOIS, Françoise PIGAL, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice**.

Avaient donné pouvoir : Stéphane DEYSINE à Nathalie GUESDON

Absents : Edith HENRY, Francine GAUDRY, Olivier BARNAY, Frédéric BORIES, Cédric CETLIN, Guillaume CEINTRE, Stéphane SYLVAIN

A été élue secrétaire : Maryline LEVEQUE

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019

Unanimité

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Elles concernent les décisions :

- N°11-03-2019 – Convention avec La Fanfare « Les Tyrassonores » pour le Carnaval 2019 ;
- N°12-03-2019 – Contrat de services pris en application de la convention d'accès à « Mon compte partenaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

I – FINANCES

3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice accompagnés des pièces justificatives correspondantes (états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer).

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- Justifier l'exécution budgétaire
- Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune

Le compte de gestion 2018 établi par le receveur municipal appelle les observations suivantes :

- Le budget est en sur-équilibre. Au sens de l'article L1612-4 n'est considéré en déséquilibre un budget dont une section voire les deux sont votées en sur-équilibre (L16127 du CGCT)

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

- L'immobilisation en cours pour le compte 2313 n'a pas fait l'objet de mouvement depuis deux ans. Les immobilisations enregistrées au compte 23 devront être transférées au compte 21 par opération d'ordre non budgétaire en 2019.

Le Conseil municipal décide que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur ne présente aucune observation du comptable.

Unanimité

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le compte administratif rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de l'année et présente les résultats comptables de l'exercice. Le compte administratif est soumis par l'ordonnateur (le maire) pour approbation à l'assemblée délibérante (conseil municipal) qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année N+1.

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de la présentation du compte administratif qui s'établit comme résumé ci-après :

Sections	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement en 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	37 462,66		2 389 209,69	2 426 672,35
Fonctionnement	1 134 203,99	-650 000,00	477 023,61	961 227,60
Total	1 171 666,65	-650 000,00	2 866 233,30	3 387 899,95

Approuve le compte administratif de l'année 2018.

Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote
En section de fonctionnement : pour : 19
En section d'investissement : 14 pour
5 Abstentions : Nathalie GUESDON et son pouvoir,
Cécile SABATIER, Eric FERNANDES, Carole
GUILLEMINOT

5. AFFECTATION DES RESULTATS

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Après avoir pris connaissance de l'exercice 2018, le Conseil municipal décide de l'affectation des résultats de clôture 2018 comme présentés ci-dessous :

Ces affectations seront reprises lors du budget primitif 2019.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

- L'excédent de fonctionnement 2018 constaté à la clôture du compte administratif s'élève à **961 227,60 euros**. Il est affecté à la section de fonctionnement et sera inscrit au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »
- L'excédent de la section investissement constaté à la clôture du compte administratif s'élève à **2 426 672,35 euros**. Il est affecté à la section investissement et sera inscrit au compte 001 « résultat d'investissement reporté »

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes.
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

17 pour et 3 abstentions : Nathalie
GUESDON et son pouvoir, Cécile SABATIER,

6. TAUX DE LA FISCALITE 2019

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal décide de reconduire les taux de fiscalité 2018 conformément au tableau ci-après :

Taxes	Bases d'imposition 2018	Taux 2018	Bases d'imposition 2019	Produits à taux constant
Habitation	7 057 693	23,81%	7 256 000	1 727 654
Foncier bâti	6 024 550	20,63%	6 149 000	1 268 539
Foncier non bâti	31 978	48,29%	35 700	17 240
Soit un produit fiscal				3 013 433

Inscrit au budget primitif un produit attendu de la fiscalité directe locale de 3 013 433€.

Unanimité

7. BUDGET PRIMITIF 2019

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le budget primitif pour l'exercice 2019 est adopté et s'établit comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 308 200,00	6 313 411,00
Section d'investissement	1 469 873,00	3 060 795,00
Total	6 778 073,00	9 374 206,00

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont votées en suréquilibre comme le permet l'article L1612-4 et suivants du CGCT.

Précise que l'assemblée délibérante a voté le budget par nature au niveau du chapitre.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Madame Nathalie GUESDON s'interroge sur la baisse des crédits inscrits pour les indemnités d'élus. Monsieur le Maire indique que Madame Edith HENRY Adjointe au Maire a quitté la commune pour s'installer à l'étranger. A cet effet, elle quitte ses fonctions d'adjointe en charge de la communication et cesse de percevoir ses indemnités.

Ce dossier fera l'objet d'une information lors d'un prochain conseil municipal.

A la question concernant son remplacement, Monsieur le Maire précise que ce poste d'adjoint ne sera pas remplacé et que les dossiers relevant de la délégation de Madame Henry seront répartis entre les autres Adjoints au Maire.

Monsieur Eric FERNANDEZ dit que le BP 2019 reste sur la même ligne, le même schéma de construction que le BP 2018.

Madame Nathalie GUESDON rejoint les propos de Monsieur Eric FERNANDEZ et rappelle qu'elle s'est également exprimée en ce sens sur ce sujet lors du débat d'orientations budgétaires.

Le groupe AVMLR s'abstiendra donc sur la section investissement mais votera la section fonctionnement de ce budget 2019.

En section de fonctionnement : Unanimité En section d'investissement recettes : Unanimité En section d'investissement dépenses : 15 pour et 5 abstentions : Nathalie GUESDON et son pouvoir, Cécile SABATIER, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT

8. SUBVENTION 2019 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2019 au Centre communal d'action sociale de Mandres-les-Roses d'un montant maximum de 237 000 € qui sera versée au fur et à mesure des besoins du C.C.A.S.

Unanimité

9. SUBVENTION 2019 A L'AMICALE DU PERSONNEL

Présentation Madame Suzanne BRIOT

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2019 à l'Amicale du personnel communal de Mandres-les-Roses, d'un montant de 24 300 euros qui sera versée au fur et à mesure des besoins de l'Amicale.

Unanimité

10. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Présentation Madame Suzanne BRIOT

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Le Conseil municipal propose une demande de subvention DETR 2019 pour l'opération de rénovation de la Ferme de Monsieur

Propose une demande de subvention DETR 2019 pour une opération de rénovation d'éclairage public à performances énergétiques

Précise qu'au titre de la DETR les projets peuvent être subventionnés à 60% soit un montant maximum de 189 500€

Précise que la commune s'engage à prendre en charge sur ses fonds propres

- La part du montant des travaux non subventionnés
- La différence entre le taux maximum de 60% et le taux réellement attribué au titre de la DETR 2019

Unanimité

Madame Cécile SABATIER dit que pour l'instant les retours concernant la rénovation de l'éclairage public sont très positifs et que le prestataire a bien travaillé, ce que Monsieur Eric Fernandez confirme.

11. OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT – RESTAURATION FERME DE MONSIEUR

Présentation Madame Suzanne BRIOT

La gestion sous forme d'AP (autorisation de programme) et CP (crédit de paiement) permet à une collectivité de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.

- L'AP constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution du programme d'investissement
- Le CP constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours de l'exercice budgétaire pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre du programme d'investissement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique en respectant les règles d'engagement

Il est proposé au conseil municipal de voter une délibération d'AP CP relative aux travaux de rénovation de la Ferme de Monsieur en fixant l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition financière dans le temps et les moyens de son financement.

Ces dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions et l'autofinancement.

Le Conseil municipal décide d'ouvrir pour 2019 une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivante :

Autorisation de programme		Montant AP	CP 2019	CP 2020
AP n° 1	Restauration de la Ferme de Monsieur	676 800,00	295 000,00	381 800,00

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions et l'autofinancement.

II - ASSOCIATIONS

12. SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS LOCALES
--

Présentation Monsieur Jean-François GRAMPEIX

Monsieur Jean-François GRAMPEIX souhaite remercier la Responsable de la communication et de la vie locale, Madame Magdaléna MAUGUERET, pour le travail préparatif qu'elle a accompli pour la commission. Monsieur Jean-François GRAMPEIX remercie également les membres des associations.

Monsieur Jean-Claude ANGLO dit que l'association Chœur Polyvoce paie un chef de chœur lorsqu'elle intervient sur les commémorations de la commune. Il ne comprend pas pourquoi la subvention communale ne tient pas compte de cet élément. Selon lui, l'association rend un service de qualité qui n'a pas été reconnu par la commission vie locale lors de ses arbitrages.

Monsieur Jean-François GRAMPEIX répond que le budget de cette association est excédentaire, et que le versement d'une subvention communale ne doit pas être confondu avec le paiement d'une prestation de service.

La commune n'a jamais été informée du fait que l'association payait un chef de chœur, elle n'a d'ailleurs jamais demandé au Chœur Polyvoce d'engager de telles dépenses.

Monsieur Jean-Claude ANGLO répond que pour autant, tout le monde se satisfait de la qualité de la prestation qui est proposée lors des commémorations.

Monsieur Eric FERNANDEZ précise que la commission attribue les subventions aux associations en fonction de leur implication lors des événements municipaux.

Le dossier de cette association pourra être réexaminé par la commission en tenant compte de tous les éléments, sans pour autant considérer qu'il appartient à la commune de payer le Chef de Chœur. Ce que confirme Monsieur Jean-François GRAMPEIX.

Madame LANGLOIS demande pourquoi la subvention départementale n'est pas soumise au vote du conseil municipal. Monsieur le Maire lui répond qu'il se rappelle lui aussi avoir voté sur ce sujet auparavant, mais qu'après relecture des documents adressés par le département cela ne semble pas nécessaire.

Toujours concernant les subventions départementales, Madame Régine LANGLOIS souhaite ajouter que les arrondis de 10 centimes qui ont été effectués l'année dernière par la commune, ont soulevé des questionnements inutiles auprès des associations. A l'avenir il conviendrait de notifier les sommes exactes sans effectuer d'arrondis.

Monsieur Jean-François GRAMPEIX en prend bonne note.

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention aux associations ci-après désignées :

ASSOCIATIONS SPORTIVES

	2018			2019		
	Subvention fonctionnement	Projet spécifique	Total	Subvention fonctionnement	Projet spécifique	Total
A.A.P.M.A.	250 €		250 €	250 €		250 €
ACVY Aïkido	300 €		300 €	300 €		300 €
A.M.C.V (Billard)	150 €		150 €	250 €		250 €
AS Collège	500 €		500 €	500 €	300 €	800 €

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Bout'choux et Multisport	1600 €	900 €	2500 €	1700 €		1700 €
GFCM Basket Ball	3000 €		3000 €	3000 €	800 €	3800 €
GFCM Pétanque	150 €		150 €	150 €		150 €
Judo	300 €		300 €	300 €		300 €
Model Air Club	1000 €		1000 €	1000 €		1000 €
Rugby Club du Plateau Briard	500 €	300 €	800 €	500 €		500 €
T.C.F.M.	2600 €		2600 €	2600 €		2600 €
Tonus Gym	500 €		500 €	600 €		600 €
V.C.R.M.	1000 €		1000 €	1000 €		1000 €
						13 250 €

Cécile SABATIER ne prend pas part au vote
Unanimité des votants

ASSOCIATIONS CULTURELLES

	2018			2019		
	Subvention fonctionnement	Projet spécifique	Total	Subvention fonctionnement	Projet spécifique	Total
A.F.C.M. Foto Contraste	700 €		700 €	700 €		700 €
Chœur Polyvoce	300 €		300 €	300 €		300 €
Cyber Esp@ce	600 €		600 €	600 €	500 €	1100 €
Infini d'Arts	200 €	530 €	730 €	100 €	1200 €	1300 €
La Ferme Traditionnelle	1000 €		1000 €	1000 €		1000 €
La Scène Ouverte	1200 €		1 200 €	1200 €		1200 €
Les Amis de Mandres	500 €	780 €	1 280 €	500 €	500 €	1000 €
Les jardiniers de Beauséjour	600 €	200 €	800 €	600 €	200 €	800 €
Les trois coups	400 €		400 €	400 €		400 €
Mandr'Art	1000 €		1000 €	1000 €		1000 €
MandriPatch	250 €		250 €	250 €		250 €
Roses et bouquets	500 €		500 €	500 €		500 €
TAJSF	500 €	500 €	1000 €	500 €	700 €	1200 €
						10750 €

Cécile SABATIER ne prend pas part au vote
A l'unanimité des votants

ASSOCIATIONS DIVERSES

	2018			2019		
	Subvention fonctionnement	Projet spécifique	Total	Subvention	Projet spécifique	Total

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

ACPG / CATM	400 €		400 €	400 €	500 €	900 €
ALPE Collège	150 €		150 €	150 €		150 €
AMAP	250 €		250 €	300 €		300 €
AMIA	-	-	-	-	300 €	300 €
Club de l'Amitié	3500 €		3500 €	3500 €		3500 €
Comité des Fêtes	6000 €	2500 €	8500 €	2500 €	3500 €	6000 €
Distillation	150 €		150 €	150 €		150 €
FCPE lycée G. Budé	120 €		120 €	100 €		100 €
FCPE écoles	120 €		120 €	200 €	200 €	400 €
FNACA	250 €		250 €	250 €		250 €
Les jardins de Thélème	250 €	1600 €	1850 €	200 €		200 €
UNC	400 €		400 €	400 €	200 €	600 €
Université Inter-âge	200 €		200 €	200 €		200 €
						13 050 €

Carole GUILLEMINOT, Micheline PETIT et Carine PICOULY ne prennent pas part au vote
A l'unanimité des votants

En application de l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, un élu, Président d'une association ou membre du bureau d'une association, ne peut prendre part au vote relatif à l'attribution d'une subvention à l'association concernée.

Unanimité

II – RESSOURCES HUMAINES

13. MODIFICATION DES CONDITIONS DE VERSEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Présentation Madame Régine LANGLOIS

Le Conseil Municipal décide :

- De modifier le calcul du Complément Indemnitaire Annuel
- Que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Unanimité

14. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Présentation Madame Régine LANGLOIS

Le Conseil municipal décide de créer au sein de la commune à compter du 1^{er} mai 2019 :

- un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du service Population,
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au service RH,
- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au service administration générale,

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

- un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au sein des services techniques,
- un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein du service enfance,

De supprimer au sein de la commune, à compter du 1^{er} mai 2019 :

- un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet au sein du service Population,
- trois postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au sein de l'administration générale, du service RH et des services techniques.
- un poste d'adjoint territorial d'animation au sein du service enfance.

Unanimité

IV - TECHNIQUE

15. STADE DE FOOTBALL LOUIS MO : DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA) AU TITRE DE L'INSTALLATION DE FILETS PARE-BALLONS

Présentation Monsieur Pierre HOUDEBINE

Monsieur le Maire, maître d'ouvrage pour les travaux au stade Louis Mô, rappelle que le « FFF Le Foot Amateur LFA » gère le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la subvention des équipements à hauteur de 50% du montant du projet dans la limite de 5 000 € TTC.

Après mise en concurrence deux devis de la SARL KIP SPORT s'élevant 9 618 € ont été retenus par la ville et le dossier FAFA a donc été établi comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION

Désignation	Montant HT	Montant TTC
DEPENSES		
Devis SARL KIP SPORT	8015 €	9618 €
TOTAL DES DEPENSES	8015 €	9618 €
RECETTES	Plafond HT	Mt subvention TTC
FFF : Le Foot Amateur LFA SUBVENTION SOLLICITEE 8015 X 50% = 4007.5 € HT soit 4809 € TTC	8333.34 €	4809 €
Autofinancement de la ville 9618-4809 = 4809 €		4809 €
TOTAL DES RECETTES		9618 €

Le Conseil municipal décide :

- D'approuver le plan de financement présenté.
- Sollicite auprès de la FFF Foot amateur LFA, une subvention à hauteur de 50 % du montant du projet d'installation de filets pare-ballons pour le stade Louis Mô, dont les critères répondent au dispositif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) et dont le coût prévisionnel s'élève à 9 618€.

COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

Unanimité

16. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM)

Présentation Monsieur Le Maire

La Ville de Mandres-les-Roses fait partie du périmètre de la Métropole du Grand Paris qui a décidé d'abonder un fonds d'investissement métropolitain (FIM). Ce fonds est mis à la disposition des collectivités constitutives de la Métropole, afin de soutenir les projets relevant des compétences et des priorités affichées de la Métropole (développement durable, développement économique...). Le plafond de la subvention est fixé à 1M€ correspondant au maximum à 50% du montant des projets.

A ce titre, la commune souhaite présenter un projet relatif à :

- L'acquisition d'un véhicule électrique de type KANGOO

Le Conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la Métropole du Grand Paris, une subvention relative au financement d'un projet d'acquisition d'un véhicule électrique KANGOO, dont les critères répondent au dispositif du fonds d'Investissement Métropolitain dont le coût prévisionnel s'élève à 14 807 €.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention et à signer tous les documents y afférents.
- Dit que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

Unanimité

Questions diverses :

- **Mission Stéphane BERN / Fondation du Patrimoine - Restauration de la Ferme de Monsieur :**

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-François GRAMPEIX rappellent qu'un évènement municipal aura lieu le samedi 11 mai 2019 afin d'animer la collecte de dons pour la restauration de la Ferme.

Monsieur Jean-François GRAMPEIX, en charge de ce dossier précise le programme de cette journée et dit qu'un grand jeu sera organisé suivi d'une exposition, d'une petite conférence sur l'histoire de la ferme et d'un cocktail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le mardi 8 avril 2019 à 22h35.

Mandres-les-Roses, le 9 avril 2019

Le Maire,

Jean-Claude PERRAULT